



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



COMMISSION PARITAIRE REGIONALE DES FOURNISSEURS D'APPAREILLAGE TITRE 1&4

**30 SEPTEMBRE 2022 – 14H30
VISIOCONFERENCE**



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



LISTE DES PROCURATIONS

PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION

Membre donnant procuration	Destinataire de la procuration	Section
Jonathan MARTINEZ	Isabelle CAILLOT	Professionnelle

POUR L'ANNÉE 2022:
SECTION SOCIALE

A L'ORDRE DU JOUR

- 01 VALIDATION DE LA COMPOSITION DE LA CPR DES FOURNISSEURS LPP T1&4
- 02 VALIDATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES
- 03 APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CPR DU 08/10/2021
- 04 PRÉSENTATION DES CONTRATS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ
- 05 NUMÉRIQUE EN SANTÉ : MON ESPACE SANTÉ – DMP
- 06 DONNÉES D'ACTIVITÉ DES FOURNISSEURS POUR 2021
- 07 QUESTIONS DIVERSES

01

VALIDATION DE LA COMPOSITION DE LA CPR DES FOURNISSEURS LPP TITRE 1&4

01- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA SECTION SOCIALE

SECTION SOCIALE			SECTION PROFESSIONNELLE		
Titulaires	Suppléants	Représent	Titulaires	Suppléants	Représent
Thierry BIES	Sophie MUNG MING TIK	RG	Isabelle CAILLOT	Nicolas CESOU	UNPDM
Dr Marion BILLEBEAUD	Dr Delphine DI PIRRO		Patrick DENEUX	Florent LOMBARDINO	SYNALAM
Gérard DAVID *	Laurence DOCTEUR *		Graziella ABOUDOU	<i>A pourvoir</i>	SYNAPSAD
Bruno LEE YIM TIM *	Pascal RAVENEL *		Julien BOUCHETEIL	Chan PHUONG	UPSADI
Sarah PICOT *	Nathalie MUSSARD *	RA	Jonathan MARTINEZ	<i>A pourvoir</i>	SNADOM

*** Nouveaux membres**

01- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA SECTION SOCIALE

❑ ELECTION DU PRESIDENT DE LA SECTION SOCIALE:

Candidature : M. Thierry BIES

VOTANT	Thierry BIES Sophie MUNG	Dr Marion BILLEBEAUD	Gérard DAVID	Pascal RAVENEL	Sarah PICOT
VOTE	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
RESULTAT	M.Thierry BIES est élu président de la section SOCIALE				

02

VALIDATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES

02 - COMPOSITION DE LA COMMISSION DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES

❑ RAPPEL:

Conditions d'éligibilité	Durée du mandat et remplacement en cours de mandat
✓ Avoir été désigné par la section professionnelle de l'instance paritaire ✓ Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction devenue définitive. 	La durée du mandat est de 5 ans 
<u>Les textes ne prévoient pas:</u> - De condition d'activité, - D'adhésion à la convention, - ou de qualification pour les candidats.	<u>En cas de démission ou d'inéligibilité d'un membre:</u> - Proposition de nomination par la section professionnelle concernée - Validation par le Conseil de la CGSS

02 - COMPOSITION DE LA COMMISSION DES PENALITES FINANCIERES

TITULAIRES	SUPPLÉANTS	REPRÉSENTATION
Isabelle CAILLOT	<i>Emeline DUBOURG</i>	UNPDM
Patrick DENEUX	<i>A pourvoir</i>	SYNALAM
Julien BOUCHETEIL	<i>Chan PHUONG</i>	UPSADI
<i>Graziella ABOUDOU</i>	<i>A pourvoir</i>	SYNAPSAD
<i>Jonathan MARTINEZ</i>	<i>A pourvoir</i>	SNADOM

03

APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DE LA CPR DU 08/10/2021

SUIVI DES ENGAGEMENTS PRIS LORS DE LA DERNIÈRE CPR

SUIVI DES ENGAGEMENTS	ETAT
Section sociale	
Etudier avec l'Observatoire Economique Social et des Fragilités les possibilités d'amélioration du niveau de détail des postes de la LPP et d'ajout de comparatifs avec la métropole	Données chiffrées 2021
Mettre en œuvre une action d'information de la profession sur la télétransmission	Programmation 2023
Section professionnelle	
Communiquer au Sec. des Commissions la liste des personnes désignées pour la commission des pénalités financières	En attente liste actualisée

FOCUS TELETRANSMISSION DES FOURNISSEURS

❑ Evolution du nombre de bénéficiaires de l'aide à la télétransmission:

	2019	2020	2021	2022
Nb de bénéficiaires de l'aide pérenne	2	3	4	4
Nb de bénéficiaires SCOR	0	0	0	0
MONTANT VERSE	600 €	900 €	1200 €	1200 €

→ A fin 08/2022: 20 fournisseurs adhèrent à SESAM-VITALE

Rappel:

AIDES	MONTANTS	CRITERES
Prestataire produisant moins de 75 000 FSE/an	300 €	FSE = 80% des envois totaux de feuilles de soins transmises sur l'année civile
Prestataire produisant + de 75 000 FSE/an	450 €	
SCOR	90 €	PJ/Ordonnances numérisées = 80% des envois totaux de PJ/Ordonnances au cours de l'année civile

04

PRESENTATION DES CONTRATS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE SANTE

4.1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUVEAU CAQES 2022

4.2

PRÉSENTATION DES INDICATEURS NATIONAUX LPP

4.3

PRÉSENTATION DES INDICATEURS RÉGIONAUX LPP



4.1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUVEAU CAQES 2022



EVOLUTION DU CAQES : NOUVEAUX TEXTES



- **Arrêté du 31 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2018** fixant les référentiels de pertinence, de qualité, de sécurité des soins ou de seuils, exprimés en volume ou en dépenses d'assurance maladie mentionnés à l'article L. 162-30-3 du code de la sécurité sociale
- **Instruction interministérielle relative au CAQES du 27 juillet 2021** reprenant modalités du suivi des contrats actuels, de la phase transitoire en 2021 et de la mise en œuvre des nouveaux CAQES en 2022
- **Arrêté du 24 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 27 avril 2017** relatif au contrat type d'amélioration de la qualité et d'efficience des soins mentionné à l'article L.160-30-2 du code de la sécurité sociale
- **Décret n° 2021-1231 du 25 septembre 2021** relatif au cadre général du contrat d'amélioration de la qualité et d'efficience des soins mentionné à l'article L.160-30-2 du code de la sécurité sociale
- **Arrêté du 23 février 2022** fixant les référentiels mentionnés à l'article L. 162-30-3 du code de la sécurité sociale et applicables au contrat mentionné à l'article L. 162-30-2 du même code



NOUVEAU CAQES 2022 : 2 LEVIERS - 3 VOLETS

Favoriser la pertinence et l'efficacité des prescriptions et des parcours pour améliorer la qualité de la prise en charge des patients

LEVIER INCITATIF

14 Indicateurs
régionaux et nationaux
maximum

Intéressement régional
(sur le FIR)
+
Intéressement national,
par indicateur, offrant la possibilité
aux ES de récupérer
20 à 30% des économies générées
par leurs actions

VOLET PRODUITS DE SANTE

VOLET ORGANISATION DES SOINS
(dont TRANSPORTS)

VOLET PROMOTION DE LA
PERTINENCE DES ACTES,
PRESCRIPTIONS ET PRESTATIONS

LEVIER DE MISE SOUS SURVEILLANCE (mise en œuvre ultérieure)

Actes, prestations ou prescriptions,
définis par un arrêté
Contractualisation avec les ES
dont les pratiques s'écartent
significativement pour ces actes,
en nombre ou en évolution,
des moyennes régionales
ou nationales.

A l'issue d'une période de deux ans,
**Possibilité pour le DG ARS
d'agir sur le niveau de
remboursement de l'acte concerné,**
pour l'ES concerné.

NOUVEAU CAQES 2022 : PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Volet	6 Indicateurs nationaux	5 Indicateurs régionaux
Produits de santé	Sensibiliser les établissements de santé sur la pertinence de prescription des Inhibiteurs de la Pompe à protons (IPP)	Promouvoir la prescription des médicaments biosimilaires
	Inciter les établissements de santé à choisir les modalités de perfusions à domicile (Perfadam) les plus efficaces	Promouvoir une charte de bonnes pratiques des PSAD au sein de l'établissement de santé
	Inciter les services hospitaliers à diminuer les dépenses du poste pansements des PHEV en améliorant la pertinence et l'efficacité de la prescription hospitalière	Bon usage des antibiotiques
		Traçabilité sanitaire et bon usage des DMI
		Améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge médicamenteuse
Organisation des soins	Taux de recours à l'ambulance	
Pertinence	Améliorer le parcours des patients IC réhospitalisés pour décompensation cardiaque	
	Améliorer la pertinence des prescriptions d'examens pré-anesthésiques (EPA) pour des actes de chirurgie mineure	

4.2

PRÉSENTATION DES INDICATEURS NATIONAUX LPP



PERFADOM

➤ Contexte :

- Une dépense très dynamique entre 2015 et 2018 : de l'ordre de 9 à 10% par an.
- 3 modes de perfusion (gravité/diffuseur/SA) avec coûts variables et crescendos selon le type de perfusion.
- Remise à plat des forfaits PERFADOM en juillet 2019, avec notamment la création de nouveaux forfaits consommables et accessoires spécifiques au SA et aux diffuseurs.
- En pratique, le choix du mode de perfusion n'est pas précisé et laissé au choix du fournisseur/infirmier.

➤ Objectifs :

- Prescrire le type de perfusion le plus efficient et donc le traitement le moins onéreux lorsque 2 modes de perfusion sont équivalents pour le patient.

➤ Indicateurs :

- Comparaison des dépenses PHEV de l'ETS année N-1 par rapport à année N pour les 2 modes de perfusion les plus onéreux (diffuseur et SA)
- Part des dépenses PHEV Perfadom (diffuseur/SA) de l'ETS sur les dépenses PHEV Perfadom (gravité/diffuseur/SA)
- Poids de la prescription ATB à domicile par diffuseur.



PANSEMENTS

➤ Contexte :

- Augmentation des dépenses des DM d'environ 4% par an depuis 2015.
- Coût = 15Md€ en 2018 soit 7,5 Md€ remboursés en ville => 10% correspondent aux pansements
- Facteurs de croissance : variabilité de situations et de prises en charge complexifiant la « juste prescription », innovation onéreuse, diversités de taille, de références, de formes, de noms...et une nomenclature LPP complexe !

➤ Objectifs :

- Diminuer les dépenses du poste pansements des PHEV.
- Favoriser des prescriptions en adéquation avec les référentiels de bon usage et les dispositions réglementaires de prise en charge.
- Promouvoir des prescriptions qualitatives (précises, complètes) et quantitatives (adaptée en durée).

➤ Indicateurs :

- Comparaison de l'évolution du montant moyen par patient PHEV de l'ETS année N par rapport à année N-1 pour l'ensemble des pansements de la section 1 du chapitre 3 du titre I de la LPPR (périmètre de données).

4.3

PRÉSENTATION DES INDICATEURS RÉGIONAUX LPP



CHARTRE DE BONNES PRATIQUES DES PRESTATAIRES

➤ Contexte :

- L'évolution du poste PHEV-LPP à La Réunion entre 2019/2018 se situe à 16%
- Accentuation du virage ambulatoire
- Besoin d'accompagnement des établissements
- Indicateurs nationaux LPP

➤ Objectifs :

- Promouvoir une charte de Bonnes Pratiques des fournisseurs de dispositifs médicaux et prestations à domicile au sein l'établissement de santé
- Réguler l'intervention des prestataires dans les ETS
- Respecter les bonnes pratiques et améliorer l'efficacité des soins dans le domaine de la LPP (sensibilisation, accompagnement).

➤ Indicateurs :

- Réalisation d'un état des lieux des pratiques en service
- Rédaction de la charte de bonnes pratiques adaptée à l'établissement
- Présentation aux instances et signature de la charte par l'ensemble des PSAD intervenant dans l'établissement.



05

NUMERIQUE EN SANTE:

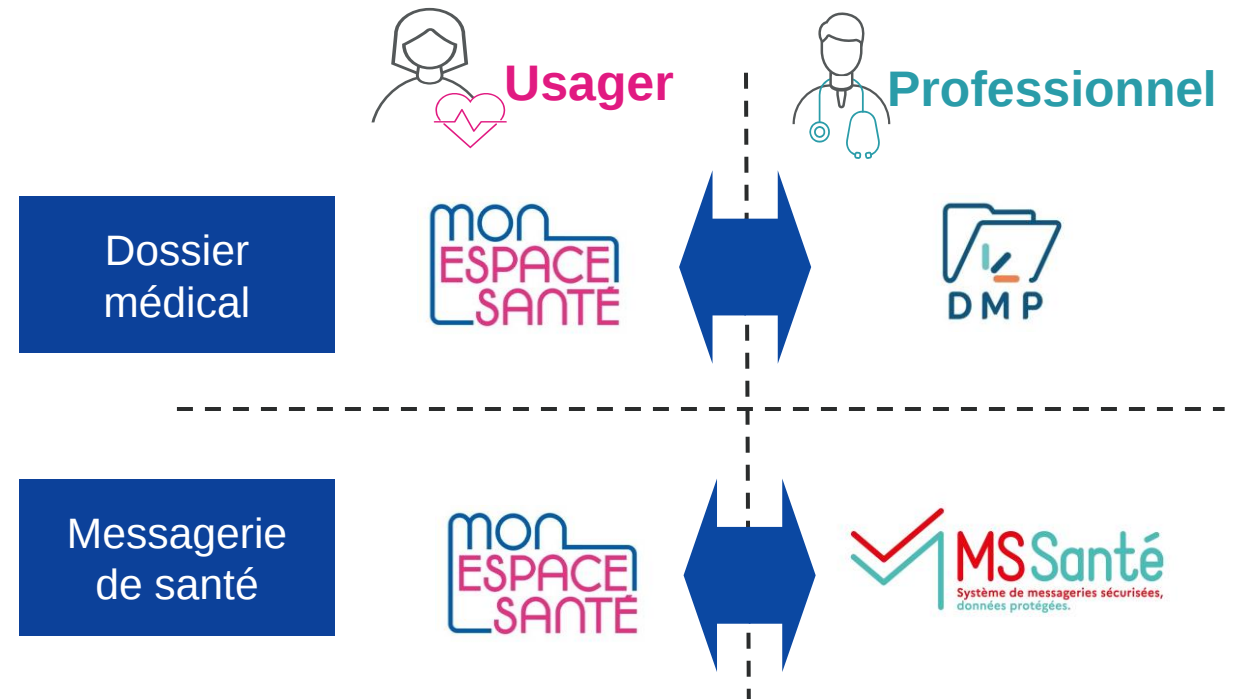
« MON ESPACE SANTE » ET DMP

05 - LE DMP ET MON ESPACE SANTÉ



Rappel !

Le dossier médical numérique est appelé DMP pour les professionnels et intégré dans Mon Espace Santé pour les usagers.





FOCUS SUR L'USAGE DU DMP

(La Réunion – août 2022)

65 000 documents alimentés par les acteurs de santé, dont :

- 45000 par les établissements publics (CHU, GHER, CHOR, cliniques...)
- 10100 par les laboratoires de biologie

112 000



47 000 documents alimentés par les patients (classés)

L'Assurance Maladie alimente aussi mensuellement l'historique de remboursements des médicaments de chaque patient (iatrogénie)





L'ALIMENTATION*

Tous les professionnels doivent:

- ✓ Alimenter le DMP de leurs patients avec les documents thérapeutiques et diagnostics utiles à leur santé (art. L.1111-15 du CSP),
- ✓ Informer de cette alimentation le patient qui peut s'y opposer (art. R.1111-47 du CSP).



LA CONSULTATION

- ✓ Accès aux seules données strictement nécessaires à sa prise en charge et selon la matrice d'habilitations ici,
- ✓ Est tracée dans le système DMP et consultable par l'utilisateur.

Les règles habituelles du **secret professionnel** sont maintenues

* cf. art. L1110-4 du code de santé publique



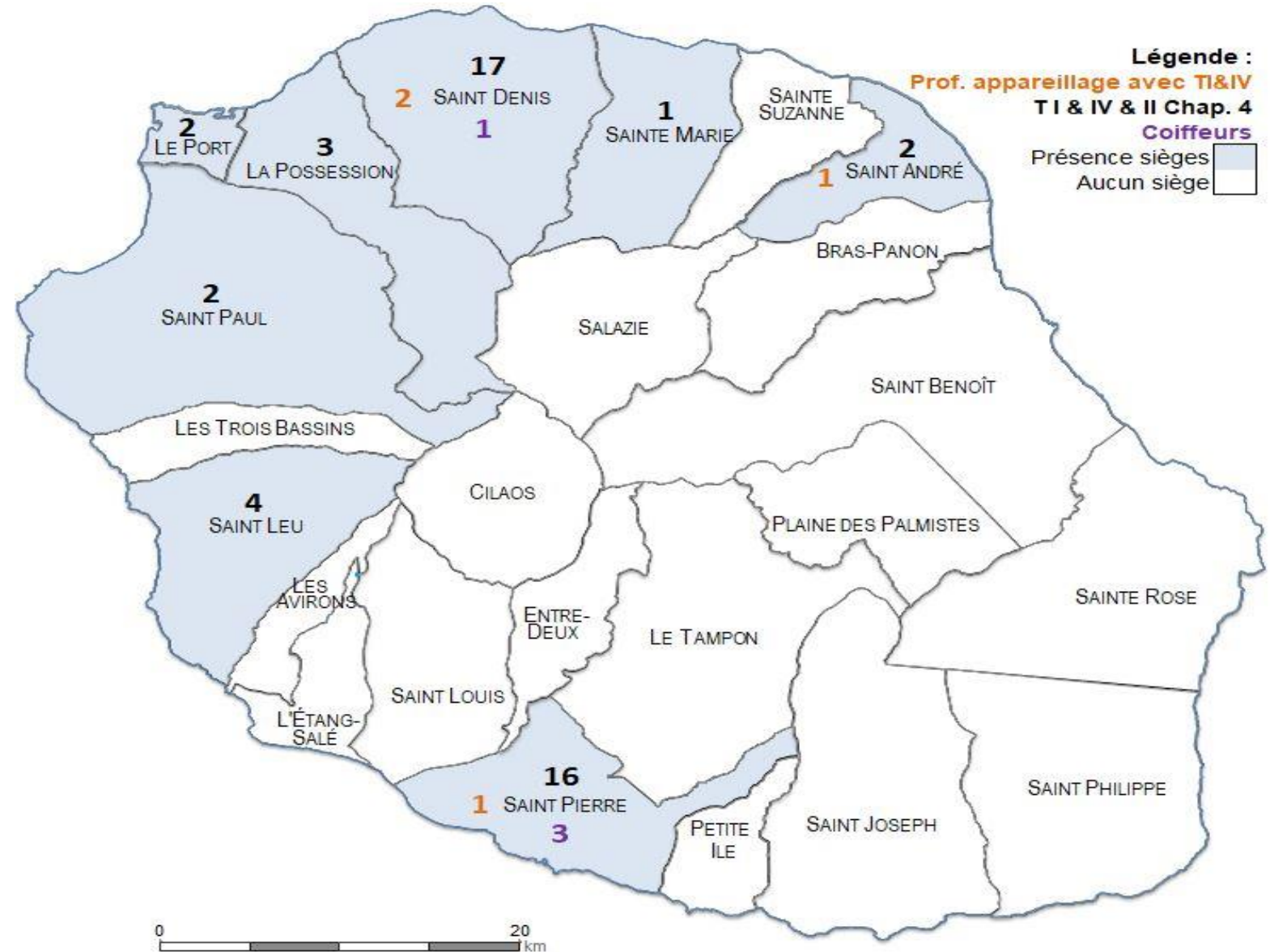
06

DONNEES CHIFFREES D'ACTIVITE DES FOURNISSEURS - 2021

06 - DONNEES CHIFFREES D'ACTIVITE DES FOURNISSEURS - 2021

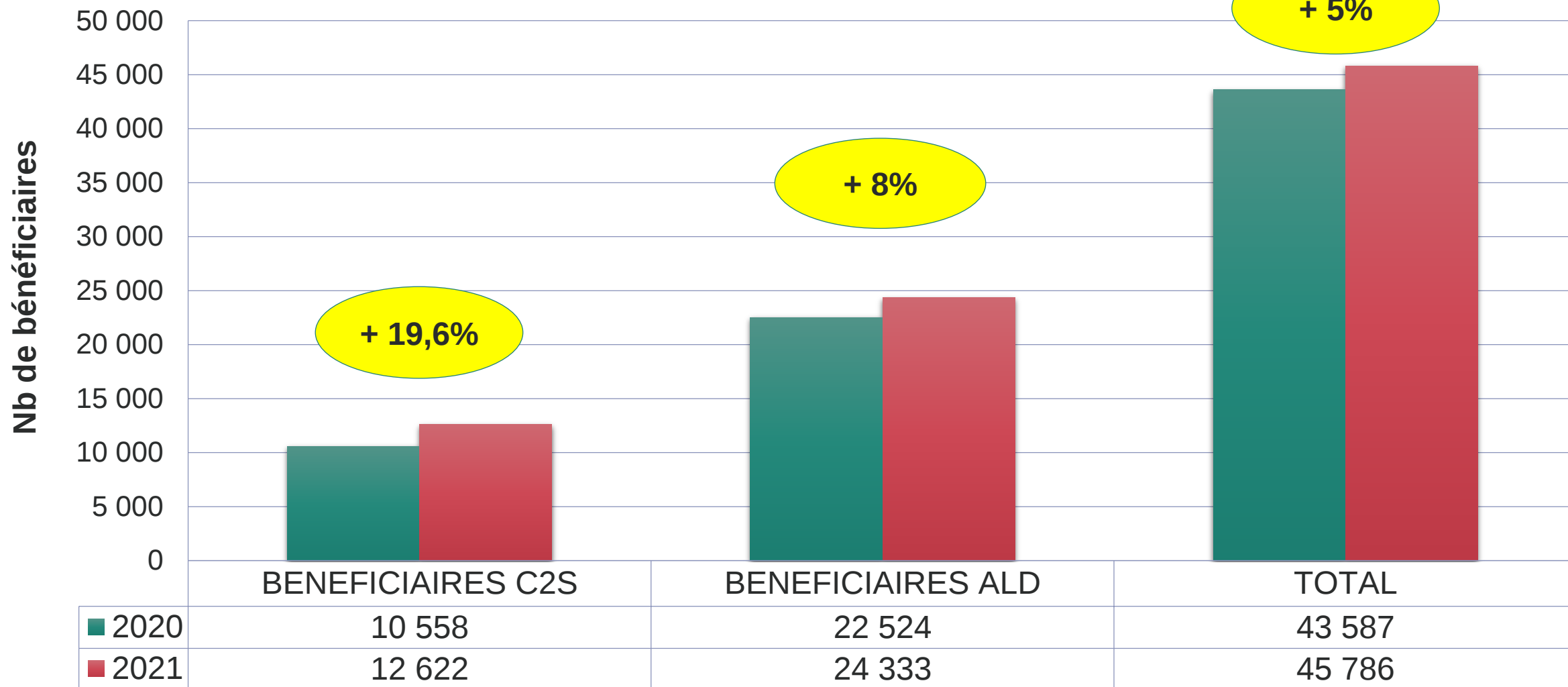
❑ Démographie au 31/12/2021:

STATUT	NBRE
Sociétés	52
Associations	1
Artisans	2
TOTAL	55



06 - DONNEES CHIFFREES D'ACTIVITE DES FOURNISSEURS - 2021

□ Evolution de la patientèle:

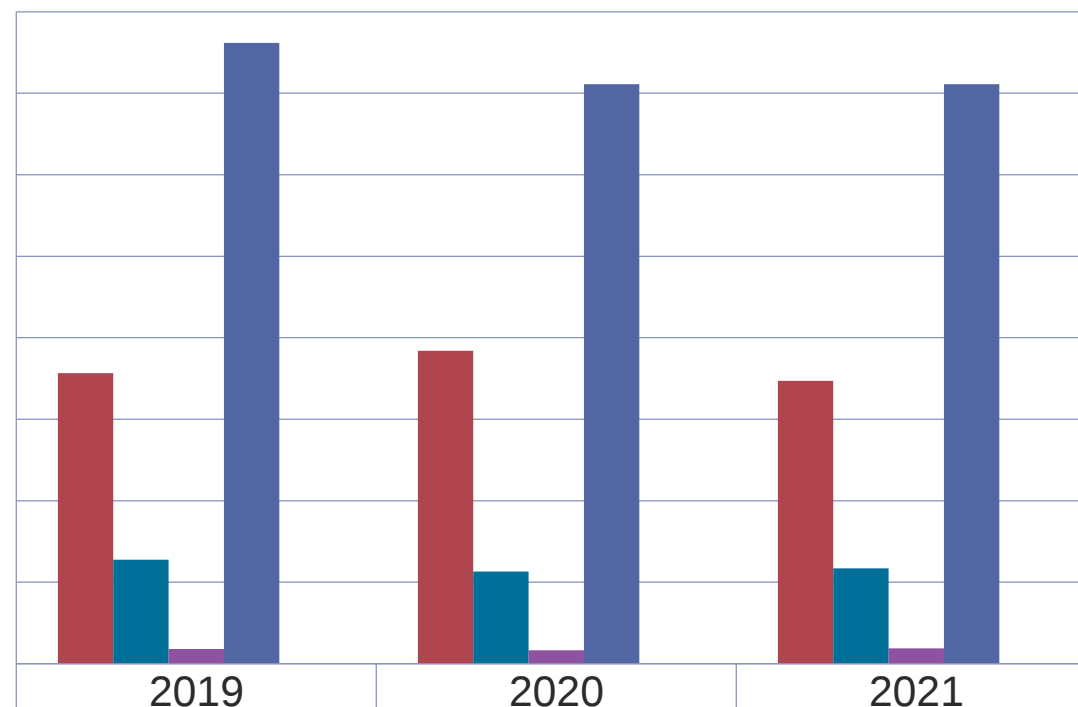


06 - DONNEES CHIFFREES D'ACTIVITE DES FOURNISSEURS - 2021

❑ EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS 2019-2021

	2019	2020	2021
TOTAL Million €	55,5	60,6	64,3
Evolution	2019-2020: +9,8% 2020-2021: +6,2% 2019-2021: +15,9%		

€4 000 000,00
 €3 500 000,00
 €3 000 000,00
 €2 500 000,00
 €2 000 000,00
 €1 500 000,00
 €1 000 000,00
 €500 000,00
 €-



Articles de pansements	€1 783 674,00	€1 919 469,00	€1 735 394,00
Orthèses – Chapitre 1 Titre 2	€637 446,00	€565 416,00	€585 893,00
Prothèses externes non orthopédiques	€91 102,00	€82 780,00	€94 920,00
Véhicule pour handicapés	€3 808 718,00	€3 555 224,00	€3 555 774,00
Aide pérenne à la télétransmission	€600,00	€900,00	€1 200,00

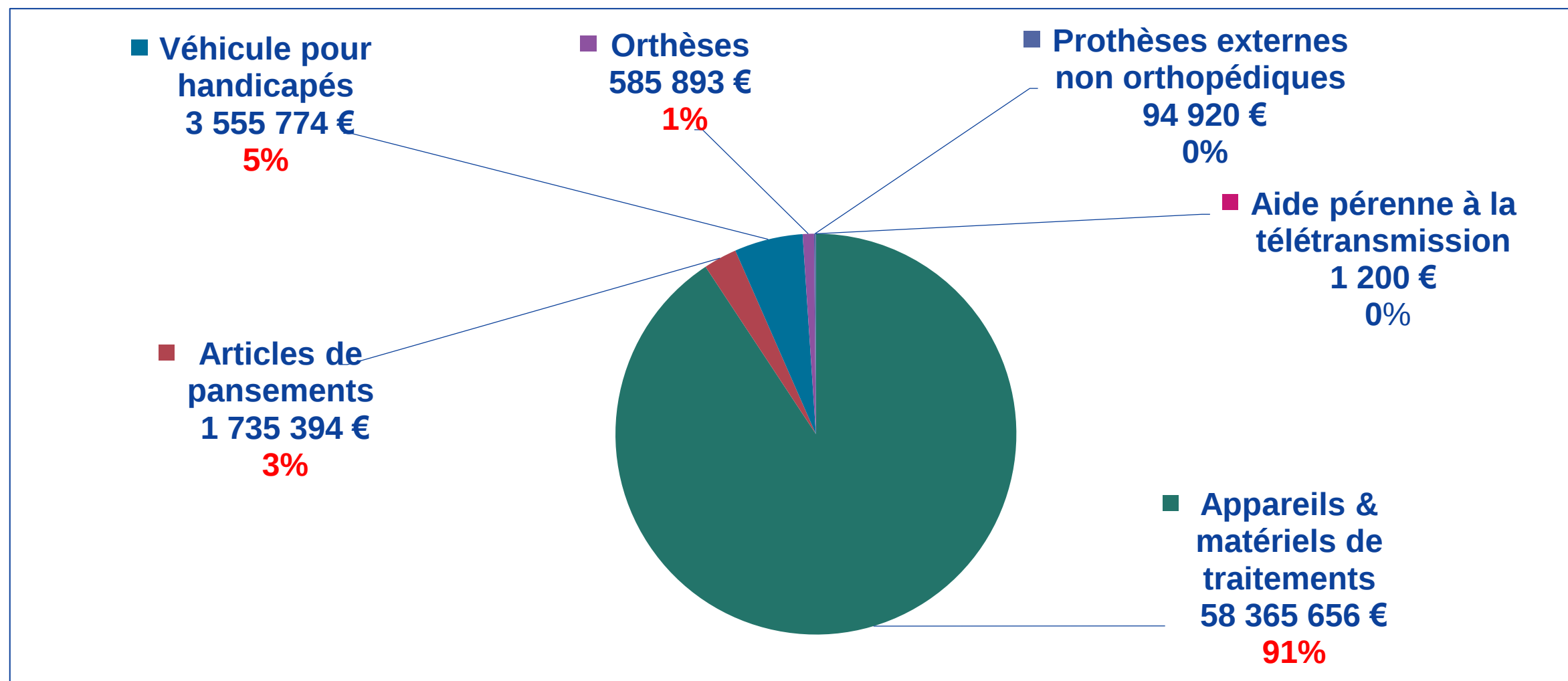
06 - DONNEES CHIFFREES D'ACTIVITE DES FOURNISSEURS - 2021

❑ EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS 2019-2021: PANSEMENTS



06 - DONNEES CHIFFREES D'ACTIVITE DES FOURNISSEURS - 2021

❑ STRUCTURE DES REMBOURSEMENTS EN 2021



06 - DONNEES CHIFFREES D'ACTIVITE DES FOURNISSEURS - 2021

❑ Répartition de la dépense totale du poste « LPP appareils - matériels de traitement - PAN »



07

QUESTIONS DIVERSES

07- QUESTIONS DIVERSES

❑ Transmission du courrier des syndicats sur la problématique locale d'augmentation des coûts:

- ✓ **31/12/2021:** Relevé de décisions transmis aux membres **pour validation** avant envoi à la CNAM,
- ✓ **17/02/2022:** Relance des membres par le président de la CPR,
- ✓ **Au 30/09/2022:**

	Section SOCIALE	Section PRO
Nbre de votes attendus	5	5
Nb de votes enregistrés	2	1

A noter:

- ✓ Modification du canal de remontée des relevés à la CNAM
- ✓ Dès validation du relevé du 08/10/2021 : Transfert au national
- La problématique a-t-elle évolué? Des ajustements à opérer dans la demande?



VOS CONTACTS

Par MAIL

Vos démarches : rps@cgss.re

Votre accompagnement: dam@cgss.re, cis@cgss.re

Vos facturations - réclamations :
via votre [compte Ameli PRO](#)

Vos questions de nomenclature:
nomenclature-drsm974@assurance-maladie.fr

Vos signalements:
signalement.ersm-reunion@assurance-maladie.fr

Par téléphone

Votre dossier d'assuré social: **36 46**

Vos questions cotisations : **39 57**

Vos questions retraite: **39 60**

Vos questions conventionnelles et de facturations:
36 08 - 8h à 12h



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

